



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 26 septembre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran Pontevès, Rossoline Adrian, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Thierry Florès, Martine Clément.

Excusés : Gilles Pons, Mylène Garcin, Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola.

Secrétaire : Rossoline Adrian.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Madame Mylène Garcin fait remarquer une erreur à corriger sur le procès-verbal concernant la délibération portant attribution de chèques cadeaux aux agents. Ce n'était pas 12 voix POUR, mais 11 voix POUR. La délibération sera corrigée et renvoyée en Préfecture

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
ALLEMAND Sophie	310 Chemin de Saint Estève	Déclaration préalable	Extension annexe piscine	Favorable	06/09/2023
MARAIS Clémentine	439 Chemin de la Bastide Neuve	Déclaration préalable	Panneaux photovoltaïques	Favorable	06/09/2023

III. FINANCES : Instauration d'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

La loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a revu les critères de définition des communes relevant d'une « zone tendue » faisant face à des difficultés d'accès au logement dans lesquelles s'applique la taxe sur les logements vacants (TLV). Le décret n°2023-822 du 25 août 2023 a publié une nouvelle liste des communes en « zone tendue » pour le logement ; Ansois en fait maintenant partie. La commune dispose donc d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majoration comprise entre 5% et 60% de la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (THRS).

Monsieur le Maire propose d'instituer une majoration de 5%.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Instauration du changement d'usage et d'une procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme

Le même décret du 25 août 2023 permet à 3 697 communes d'instituer le changement d'usage et la procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme. Ces décisions permettent de lutter contre la très forte croissance des locations meublées de tourisme qui entraîne au quotidien, des nuisances pour le voisinage ainsi qu'une diminution sensible de l'offre locative privée et un surenchérissement du coût des logements.

Le changement d'usage vise à rendre nécessaire une autorisation préalable du maire avant de pouvoir modifier l'usage des logements en meublé de tourisme. Ainsi, le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage (article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation).

Le changement d'usage n'est autorisé qu'à titre provisoire (pour la durée d'occupation) et personnel (au demandeur).

La procédure d'enregistrement peut être instaurée dans les communes où le changement d'usage est soumis à autorisation. Cette procédure vise à mettre en place un numéro d'enregistrement pour toutes les locations touristiques, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire.

Ce numéro d'enregistrement est à publier dans chaque annonce de location. Les plateformes intermédiaires de location (Airbnb, Abritel...) ont l'obligation de déconnecter chaque annonce qui ne contient pas de numéro d'enregistrement. Ces procédures (changement d'usage et numéro d'enregistrement) sont applicables dès la première nuitée, sur tout le territoire de la commune où le Plan Local d'Urbanisme autorise les meublés de tourisme à compter du 01 janvier 2024.

Les obligations qui incombent au loueur meublé, en matière d'enregistrement, sont soumises à sanction en cas de non-respect. Le loueur qui n'a pas demandé de numéro d'enregistrement est passible d'une amende.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

23.09 Fourniture et installation d'un système de vidéo protection urbaine : approbation du plan de financement et demande de subvention au Conseil Régional

TOUR DE TABLE

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier indique que le vide grenier de la bibliothèque s'est bien passé et a accueilli de nombreux visiteurs. Elle signale que 4 véhicules étaient restés stationnés malgré l'interdiction pour cause de vide-grenier, ils ont été verbalisés.

Elle tient à remercier tout particulièrement l'agent du service technique, Monsieur Eric Perez pour son efficacité, sa bonne humeur et son dévouement à l'occasion de cette manifestation.

Beaucoup de livres ont été vendus (en français et en anglais). Au total, la manifestation a rapporté 2259,50 € (ventes + emplacements). Cette somme sera affectée à l'achat de livres et au paiement des abonnements pour 2024.

Cette journée a aussi accueilli le forum des associations qu'il faudrait peut-être déplacer, à l'avenir, pour une meilleure visibilité.

Certains élus regrettent cependant que la manifestation n'ait pas duré toute la journée.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier travaille actuellement, avec d'autres élus sur la préparation de l'inauguration du parc du Coignet le 14 octobre. Des dessins d'enfants seront exposés, une animation de cirque leur sera proposée. Le Parc Naturel Régional du Luberon sera représenté notamment avec la présence du podium de la Tomassine.

Monsieur Mickaël Cavalier a obtenu l'accord du Parc pour l'intervention de la Lub'ambule dans le cadre d'une animation lors de l'inauguration du Parc paysager du Coignet. La présence également de deux chevaux de traits pour des démonstrations de débardage et de travaux agricoles.

Il évoque ensuite la révision de la charte du Parc. La version définitive est finalisée et sera envoyée aux instances référentes. Seules sept communes dont Ansouis ont réalisé des contributions pour l'écriture définitive de cette charte.

Monsieur le Maire ajoute que la première version comportait environ 100 pages et que, de fait, peu de communes ont participé à la rédaction de la révision de la charte du Parc.

Monsieur Mickaël Cavalier annonce que le programme des actions d'éducation à l'environnement 2023-2024 a reçu 155 candidatures de classes de primaires, seules 95 ont pu être retenues et 80 classes dans le secondaire.

Il informe ensuite le conseil que la 2ème phase de l'opération « un coin de verdure pour la pluie » : désimperméabilisation et le végétalisation des cours d'école. Cette phase ne sera pas aussi bien financée que la 1ère, mais cela répond à une réelle demande de la part des communes.

Monsieur Christian Sola revient sur l'apéritif de clôture de la saison du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) qui s'est tenu le 15 septembre en mairie.

Il rappelle que le CCFF a participé au forum des associations mais n'a eu que très peu de contacts à cette occasion. Il propose de faire un appel aux bénévoles via un article dans l'Ansouisien. Si les bénévoles étaient plus nombreux, cela permettrait au CCFF d'effectuer des patrouilles aussi en semaine durant la saison estivale.

Monsieur le Maire propose, pour l'année prochaine, d'organiser un repas pour les membres du CCFF, en milieu de saison, pour les assurer du soutien de la commune.

Monsieur Mickaël Cavalier déplore que les panneaux d'interdiction de circulation aux véhicules à moteur installés par le Syndicat Mixte Forestier aient été volés deux jours après leur installation.

Madame Juliet Schlunke s'interroge sur un refus de permis de construire en zone agricole.

Monsieur le Maire rappelle le circuit de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme et explique que c'est COTELUB qui instruit les dossiers qui sont ensuite transmis en Préfecture pour un contrôle de légalité.

Elle se réjouit d'une excellente saison touristique durant tout l'été. Elle a accueilli beaucoup plus de touristes que les années précédentes, notamment de nombreux américains, y compris jusqu'à la fin du mois de septembre. Les visiteurs sont ravis de leur visite du village dont ils apprécient la propreté, la paix et la tranquillité mais déplorent parfois le manque de nettoyage des toilettes publiques.

Monsieur le Maire répond que la commune va installer prochainement des toilettes autonettoyantes place de la vieille fontaine puis au parking Coignet

Monsieur Mickaël Cavalier propose de vérifier s'il est possible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence Régionale de Santé pour ce type d'équipement.

Monsieur Denis Verkin a assisté le 09 septembre à l'inauguration du nouveau groupe scolaire de Mirabeau. Il s'agit d'une très belle réalisation.

Monsieur Thierry Florès a participé à une rencontre du SIVOM Durance Luberon. Un état des impayés a été présenté qui concerne 6% des factures d'eau et 7% des factures d'assainissement. Peu de recouvrements sont possibles car il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul huissier de recouvrement dans le Vaucluse contre 7 en 2010. Au total, depuis 2000, le SIVOM cumule environ 3 millions d'impayés, essentiellement de la part de particuliers.

Le télérelevé des compteurs d'eau progresse dans le secteur ; Pyuvert est maintenant totalement équipé ainsi que 2000 logements à Pertuis.

Le rendement du réseau d'eau potable est de 84%. Ce réseau a été rénové sur 710 km et le SIVOM continue à travailler sur les recherches de fuite.

Madame Rossoline Adrian s'est rendue à Yvoire en Haute Savoie pour l'association des Plus Beaux Villages de France. Elle annonce que, suite au ré examen de la commune, Ansouis conserve sans réserve le label. Sur 15 votants, tous ont voté pour.

Deux nouveaux villages ont obtenu le label : Entrevaux dans les Alpes de Haute Provence et Saorge dans les Alpes-Maritimes.

Le guide des Plus Beaux Villages de France va être réédité, il faudrait demander au tabac/presse d'Ansouis s'il lui est possible le commercialiser.

Puis, elle annonce que les composteurs fournis par la communauté de communes ont été installés à l'école pour la rentrée.

Monsieur le Maire a assisté, le 22 septembre en compagnie de Monsieur Gilles Pons, à une rencontre avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien. Celui-ci va intégralement et gratuitement équiper la commune en éclairage public LED. Il sera possible de baisser l'intensité lumineuse tout en gardant de l'éclairage dans le village.

Il annonce ensuite que le 12 octobre marquera le lancement des études pour la rénovation de l'église Saint Martin. Il est prévu que la messe pourra continuer tous les dimanches pendant les travaux.

La séance est levée à 21h35

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis



Rossoline Adrian
1ère adjointe au Maire

